



Montréal, le 22 août 2005

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES ÉLECTIONS

Bonjour à tous et à toutes,

C'est avec plaisir que j'ai accepté, à la demande des membres du comité exécutif de votre syndicat, d'agir à titre de président du comité des élections comme le prévoient vos statuts et règlements (constitution).

J'ai pris connaissance du rapport produit lors des dernières élections et j'ai pu y constater que beaucoup de membres déploraient la longueur du processus électoral. Voilà pourquoi je vous soumet dans la présente un calendrier des élections que j'entends bien respecter. L'ensemble des dates étant connues d'avance, il n'y aura aucune raison pour qui que ce soit de se plaindre qu'un bulletin de mise en candidature ou un bulletin de vote soit refusé parce que non-conforme ou hors délai.

De plus, je fais appel aux personnes qui vont se porter candidat ou candidate pour que cette décision soit prise avec tout le sérieux possible et ainsi éviter des désistements en cours de vote qui viendraient ralentir le processus. **Pour le respect des membres de votre syndicat soyez rigoureux dans les choix que vous ferez.**

Je nommerai sous peu le secrétaire du comité ainsi que deux scrutateurs qui seront appelés à collaborer avec moi. Un mémo vous sera envoyé en succursale afin de vous informer du nom de ces personnes.

Je remercie votre syndicat de la confiance qu'il m'accorde et soyez assuré-es que mon intervention demeurera neutre mais de rigueur afin de vous permettre d'avoir des représentants syndicaux à tous les postes le plus rapidement possible.

Voici donc le calendrier des élections :

22 août

envoi à tous les membres des documents suivants :

- avis de déclenchement des élections
- procédure des élections
- procédure à suivre pour l'obtention d'un bulletin de mise en candidature
- mot du président du comité des élections

23 septembre

(17 heures)

date limite pour la **réception** des bulletins de mises en candidature

- 11 octobre** envoi à tous les membres des documents suivants :
- édition spéciale du journal « le Pionnier » **qui paraîtra simultanément sur notre site web** (www.semb-saq.com)
 - bulletins de vote
 - enveloppe retour pré-adressée et pré-affranchie
- 7 novembre**
(17 heures) date limite pour la **réception** des bulletins de vote pour tous les postes en élection
- 8 novembre** comptage des bulletins de vote reçus par le comité des élections
- 9 novembre** annonce du résultat des élections
- 16 novembre**
(17 heures) date limite pour les candidats ou candidates pour demander un recomptage des bulletins de vote. Cette demande doit être adressée par écrit au président du comité des élections
- 21 novembre** installation des officiers et officières élu-es.

Note 1 : *Au cours de ces élections, si un ou des postes au conseil général devenaient vacant(s), le président du comité des élections procédera pour combler ces postes devenus vacants.*

Note 2 : *Dès la réception des bulletins de mise en candidature (23 septembre à 17 heures), le président du comité des élections fera parvenir à tous les candidats et candidates un code d'éthique pour le comportement à adopter dans le cadre des élections.*

Ce même code d'éthique sera rendu public pour les membres par le biais du site Internet du syndicat et sera reproduit dans l'édition spéciale du journal syndical « le Pionnier » du 11 octobre.

Syndicalement, le président du comité des élections,



François Juneau
Secrétaire général FEESP-CSN
1601, De Lorimier
Montréal, Québec
H2K 4M5

P.S. : Pour toute question au sujet des élections vous pouvez me les adresser à l'adresse suivante : info@semb-saq.com ou me laisser vos coordonnées au (514) 849-7754 poste 225 ou 1-800-361-8427 poste 225; soyez assuré-es qu'elles me seront acheminées.